Canton de Genève
Commune d'Avully

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER N° 29'761

0 10 50m ECHELLE 1:2000

FM N°1
FM N°2
FM N°3
FM N°4
FM N°5
FM N°6
FM N°7
FM N°8
FM N°9
FM N°10

LEGENDE

	Impératif	Dispositif	Indicatif	Etat de fait	FM
Périmètres					
Périmètre du PDQ	■				
PLQ adopté en 1976				■	4
Organisation du bâti					
Bâtiment existant				■	
Bâtiment à maintenir			■		
Equipement existant				■	
Potentiel constructible	■				1 à 4
Potentiel de densification	■				5
Potentiel constructible (équipements publics)	■				3
Potentiel pour équip. sportifs	■				6
Front bâti		■			3,4
Principe d'orientation des faîtes / des bâtiments			■		2,3,6
Rez avec activités (commerces, services)		■			4
Emplacement pour bâtiment voirie-pompiers		○			3
Espaces ouverts					
Jardin collectif		■			1 à 3
Place, placette, square		■			1 à 3,8,10,12
Cour		■			1 à 4,8,10
Végétation à préserver			■	■	12
Plantation structurante		●			2 à 5, 10
Traitement paysager de la lisière bâtie		■			1 à 6
Distance à la forêt (30m)				■	1,6
Mobilités					
Regroupement des accès		▶		▷	1 à 6
Modération du trafic (zone 30, zone de rencontre)	■				7 à 10
Espace public structurant		■			1 à 4,8,10
Garage souterrain groupé		Ⓟ			1 à 5
Parking des équ. publics		P			3
Liaison mob. douce publique à créer / existante	■			■	1 à 4
Traversée piétonne		■		■	9
Arrêt de TP		■			9

Impératif:
Mesure à respecter dans son principe et dans ses détails; vise les autorités et/ou les particuliers.

Dispositif:
Mesure à respecter dans son principe mais dont les détails peuvent être discutés.

Indicatif:
Mesure ayant valeur de proposition; les projets peuvent s'en écarter dans la mesure où ils sont d'une qualité au moins égale à la proposition.

Etat de fait:
Elément existant de fait ou de droit.

FM N° x Référence à la/aux fiche/s de mesures correspondante/s

Juillet 2012
0928-PLQ2000-MW/MF-120730-jca

urbaplan